

-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS DU MARDI 11 juillet 2023 à 18h00**

Etaient présents : 10

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET (Président), Patricia RABELKA M'BENGUE, Daniel BLATRIX, Vincianne TROUBAT, Elise DESCHAMPS, Laurence AUCLIN, Jean-François GUENIN, Françoise CAMILLERI, Remi DELATTE, Frédéric TISSOT.

Etaient absents ou excusés : 3

Mesdames Véronique CHARBOIS, Rosa DACRUZ et Monsieur Eimen RIANI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Elise DESCHAMPS est désignée pour assurer le secrétariat de la séance.

Ordre du jour :

- 1) Installation et élection d'une vice-présidente
 - 2) Approbation du procès-verbal du 11 mai 2023
 - 3) Equipement numérique
 - 4) Dossiers sociaux
 - 5) Informations et questions diverses
-

1) Installation d'un nouveau membre

Suite au décès de M. Adrien HUGUET en mars dernier et à la nouvelle organisation de la municipalité, il a été voté l'élection de membres du CCAS, en conservant le nombre 12 administrateurs du CCAS, lors du conseil municipal du 19 juin 2023 ; par délibération n° 2023-39.

Il a été proposé d'élire les 6 conseillers municipaux de la seule liste « Saint-Apollinaire Ensemble » qui siégeront au conseil d'administration.

Liste présentée par le groupe « Saint-Apollinaire Ensemble » :

Patricia RABELKA M'BENGUE, Rémi DELATTE, Françoise CAMILLERI, Frédéric TISSOT, Véronique CHARBOIS, Laurence AUCLIN.

C'est la raison pour laquelle Monsieur Jean-François DODET propose de procéder à l'élection du vice- président du CA du CCAS, et ce à main levée, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité le scrutin secret.

Après cet exposé, le conseil d'administration **DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection du vice-président à main levée. La candidate à cette élection est : Madame Patricia RABELKA M'BENGUE, Adjointe à l'Innovation Sociale.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 11 mai 2023

En l'absence de remarques, le compte-rendu de la séance du 9 février est adopté à l'unanimité.

3) Aide directe : équipement numérique

La lutte contre l'illectronisme est un enjeu majeur dans les politiques de cohésion sociale. Elle est à ce titre affichée comme priorité du Conseil Départemental et de Dijon Métropole.

Les situations rencontrées par les services d'action sociale de la Ville de Saint-Apollinaire font elles aussi apparaître des possibilités d'action immédiates de la part du CCAS, tant en direction des bénéficiaires individuel que dans le cadre de politiques plus larges de cohésion sociale ou d'aide aux publics spécifiques.

En 2021, le Conseil d'Administration du CCAS a voté une aide directe concernant l'équipement numérique, à savoir :

- Le CCAS a sollicité l'association Humanis qui proposait à des tarifs préférentiels des équipements informatiques reconditionnés.
- Le tarif pratiqué par l'association était de 29 € au maximum pour un ordinateur de bureau et ses périphériques (écran, clavier, souris) avec une garantie de 24 mois et les frais de transport (50 €)
- L'aide présentée était plafonnée à 10 bénéficiaires dans l'attente du règlement des aides facultatives.

Aujourd'hui, cette aide sera évolutive. D'une part, concernant les tarifs car l'inflation a fait augmenter les prix et d'autre part, les bénéficiaires utilisent plus des ordinateurs portables et tablettes (plus facile dans le cadre des déplacements etc.).

Aussi, il est proposé, dans l'attente du règlement des aides facultatives de fixer les orientations suivantes :

- Le CCAS continuera de solliciter l'association Humanis qui propose des ordinateurs de bureaux, ordinateurs portables.
- Le CCAS appliquera les prix du moment, demandés par Humanis.
- L'aide présentée reste plafonnée à 10 bénéficiaires par an.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, ADOPTE 10 VOIX POUR, (0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION) le présent rapport.

4) Dossiers sociaux

Sur le rapport des travailleurs sociaux, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder :

- 3 aides pour l'équipement numérique pour les familles avec des enfants à charge pour permettre d'une part la réinsertion professionnelle des parents et d'autre part la scolarité des enfants.
- Une aide à hauteur de 180 € à une personne isolée avec des soucis de santé pour contribuer à payer sa mutuelle

5) Informations et questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h15.

Signatures :

Le Président



Jean-François DODET

Le secrétaire



Elise DESCHAMPS

